

L'Archer français. Journal des tireurs d'arc. 1857/09/30-1857/10/14.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'ARCHER FRANÇAIS

JOURNAL DES TIREURS D'ARC

1 Numéro par mois (le 15) d'Octobre à Mars. — 3 Numéros (les 10, 20 et 30) d'Avril à Septembre.

ABONNEMENTS PAR AN :

Simple.	6 fr.
Avec les fournitures du prix général.	18
Idem, plus, celles de la Saint-Sébastien et de l'Oiseau.	21

Les communications relatives, soit à l'administration du journal, soit à la rédaction, doivent être adressées au Directeur-Gérant, **G. THIS**, fabricant d'Arcs et de Flèches, Boulevard du Temple, 43. — Les demandes d'abonnement ou d'insertion adressées des départements, doivent être accompagnées d'un mandat sur la poste.

INSERTIONS :

Annonces commerciales.	50 c. la ligne.
Avis divers.	25 —
Id. pour les compagnies abonnées.	15 —
Id. Et	10 —

SOMMAIRE. — *Bulletin* : Ouvertures de prix. Compagnies de Napoléon-Saint-Leu-Taverny et de Villeparisis. — Rappel des prix ouverts. — *Bons coups faits* : Compagnies de Paris et de Coye. — *Distribution du prix général* : Compagnies de Beaumont-sur-Oise, de Saint-Maur, de Joinville et du centre de Belleville. — *Chronique* : La famille de Paris. — Méthode de tir à l'arc, par M. Gounel (fin). — *Correspondance* : Lettre de M. Geny, de Juilly, et de M. Lacour, de Mareuil.

BULLETIN

OUVERTURES DE PRIX.

C^{ie} de Napoléon-St-Leu-Taverny (Seine-et-Oise).

PRIX GÉNÉRAL

10 prix d'argenterie.
1^{er} et 10^e, chacun un couvert à filets. 35 fr.
Chacun des 8 autres, id. id. 30
Les prix remboursables à 5 o/o au-dessous de la valeur annoncée.
Mise simple : 2 fr. 40 c., double mise : 4 f. 20 c.

L'enregistrement et le tir du prix ont ouvert lundi dernier 28.

Ils se continueront les dimanches, lundis, jeudis et jours fériés, jusqu'au jour de la clôture fixée au mardi 10 novembre.

Les cartes seront levées à 5 heures les jours de tir du prix, excepté le dernier jour, où elles ne seront levées qu'à 5 heures 1/2.

On se rend à Saint-Leu-Taverny, par le chemin de fer du nord. Billets d'aller et retour (omnibus compris), 1 fr. 85 c.

Compagnie de Villeparisis.

PRIX GÉNÉRAL.

Le tir de ce prix est ouvert.
Notre prochain numéro fera connaître la composition et les conditions.

RAPPEL DES PRIX OUVERTS.

Compagnie	ouverture	clôture.
Crecy-en-Brie.	13 août	— 5 oct.
(On tire tous les jours)		
Thieux.	31 août	— 5 oct.
Coye.	7 sept.	— 5 oct.
Juilly.	14 sept.	— 5 oct.
Moussy-le-Neuf.	7 sept.	— 5 oct.
Lagny-le-Sec.	13 sept.	— 5 oct.
Paris, compagnie impériale	15 août	— 6 oct.
(Après le 27, tous les jours).		
Rouvres (Oise)	6 sept.	— 11 oct.
Rouvres-sous-Dammartin.	7 sept.	— 12 oct.
Marchemoret.	6 sept.	— 12 oct.
Ciaye.	24 août	— 13 oct.
Fresnes.	7 sept.	— 19 oct.
Le Pin.	31 août	— 20 oct.
(Après le 4 oct., tous les jours).		
Chelles (1 ^{er} et 2 ^e).	31 août	— 20 oct.
Souilly (2 ^e).	7 sept.	— 20 oct.
(Exceptionnellement le mardi 13 oct.)		
Courtry (2 ^e).	7 sept.	— 27 oct.
Boissy-Saint-Léger.	14 sept.	— 27 oct.
Villevaudé.	14 sept.	— 3 nov.
Montjay-le-Tour.	14 sept.	— 3 nov.
(Après le 18 oct., tous les jours).		

BONS COUPS FAITS.

Compagnie impériale de Paris.

A la liste que nous avons donnée dans notre dernier numéro, nous devons ajouter les coups suivants, faits depuis le 18 jusqu'au 28 au soir.

2 ^e , Lamy aîné, de Noisy-le-Sec.	5 5/10
6 ^e , Hudier, de Champigny (2 ^e).	10 4/10
10 ^e , Lionnais fils, chaussée du Maine	15 3/10
19, Joseph, de Saint-Denis.	19 5/17
Le chevalier Benoit, de Pantin, se trouve aujourd'hui, avec son coup de 20 3/10, devenu 20 ^e et dernier, de 16 ^e qu'il était.	

Compagnie de Coye.

1 ^{er} , Chauvence, de Vineuil.	5 7/10
2 ^e , André Seiné, de Pontarmé.	7 5/10
3 ^e , Flobert, de Chantilly	7 5/10
4 ^e , Robquin, de Pontarmé.	8 7/10
5 ^e , Méjasson, d'Orly (2 ^e).	13 6/10
6 ^e , Octave Quet, de Chantilly.	17 1/10
7 ^e , Noé Henry, id.	17 2/10
Hippolyte CASSE, capitaine. Ambroise MILOT, greffier.	

DISTRIBUTION DU PRIX GÉNÉRAL.

C^{ie} de Beaumont-sur-Oise.

1 ^{er} , Rémond, de Beaumont.	6 3/10
2 ^e , Rustique Drouet, de Neuilly-en-Thel.	10
3 ^e , Savary, de Creil.	10
4 ^e , Leclerc, Désiré, du Mesnil-St-Denis.	10
5 ^e , Maillot, de Creil.	10
6 ^e , Chauvence, de Vineuil.	11
7 ^e , Serrain, Napoléon, d'Ercuis.	15 5/10
8 ^e , Serrain, Adolphe, de Frénoy.	16 5/10
9 ^e , Thoureau, de Beaumont.	16 5/10
10 ^e , Dornel, de Nointel.	16 9/10
11 ^e , Renault Boulard, de Viarmes.	18
12 ^e , Paris, de Nointel.	18 4/10
Honteux, Bauleville de Neuilly-en-Thel.	19 9/10
DEMAY, secrétaire.	

Compagnie de Saint-Maur.

1 ^{er} , Thioux, de Vincennes.	4 8/10
2 ^e , Robert, de Nogent	6 5/10
3 ^e , Baillet, de Paris	8 7/10
4 ^e , Charpy, de Saint-Mandé.	8 9/10
5 ^e , Lepoutre, de Nogent (1 ^{re})	9
6 ^e , Mareille, de Nogent (3 ^e).	9 9/10
7 ^e , Poupert, de Paris.	11 4/10
8 ^e , Decaux, d'Ulysse.	12
Honteux, Hennequin, d'Apollon.	12 5/10

Compagnie de Joinville-le-Pont

1 ^{er} , Boulard, de Montreuil	1
2 ^e , Eugène, de Pantin	2
3 ^e , Pain Constant, de Nogent (3 ^e), .	8 9/10
4 ^e , Héricourt, de Joinville	9 5/10
5 ^e , Meurdesoif père, d'Ulysse	10 faib.
6 ^e , Dufour, Amédée, de Joinville . . .	10 forts
7 ^e , Lepoivre, de Magny-le-Hongre .	11 faib.
8 ^e , Boyer, de Pantin	12 forts

C^{ie} du centre de Belleville.

1 ^{er} , Sauret, d'Ulysse	6
2 ^e , Vitry père, de Fontenay (1 ^{re}) . .	8
3 ^e , Hennequin jeune, d'Apollon . . .	9
4 ^e , Solavin Désiré, de Montreuil (1 ^{re})	13
5 ^e , Paul, de Paris	14 5/10
6 ^e , Delin, du Pavé-de-Drancy	14 5/10
7 ^e , Poivre, de Magny-le Hongre . . .	14 faib.
8 ^e , Solavin Etienne, de Montreuil (1 ^{re})	15
Honteux, Meurdesoif fils, d'Ulysse . .	20

Les prix pourront être réclamés par les gagnants, chez le capitaine de la compagnie, rue de Paris, 201, à Belleville.

CHRONIQUE.

La compagnie du CENTRE DE BELLEVILLE vient de faire connaître par une circulaire signée de son capitaine et de son secrétaire, les chevaliers Anroux et Gossin, et adressée aux compagnies composant la famille de Paris, son intention de se présenter pour être admise dans ladite famille.

La compagnie de la CHAUSSÉE DU MAINE, dépositaire du registre de la famille, comme compagnie-mère, vient à son tour d'écrire aux diverses compagnies-sœurs, en les priant de faire connaître, dans la huitaine, leur avis sur la question de l'admission de la nouvelle compagnie dans la famille.

Il ne nous paraît pas douteux que les réponses ne soient unanimement favorables.

La 2^e compagnie de Saint-Ouen ayant, par le fait, cessé d'exister, puisqu'elle n'a pas, cette année, rendu de prix général, l'admission de la nouvelle compagnie ne portera qu'à 14 le nom des *membres* de la famille. Voici, dans leur ordre d'inscription, les 13 qui existent aujourd'hui :

1. La Chaussée du Maine.
2. Belleville.
3. Ulysse.
4. Montmartre.
5. Apollon.

6. Pantin.
7. L'Union, de Ménilmontant.
8. Clignancourt.
9. Paris, compagnie impériale.
10. Saint-Denis.
11. Neuilly-sur-Seine.
12. Puteaux.
13. Saint-Ouen (3^e).

C'est, comme nos lecteurs le savent, d'après le rang d'inscription que les compagnies composant la famille sont appelées à ouvrir leur jardin pour le tir du prix annuel, dit de *famille*, et à présenter le *bouquet*. Suivant cette règle, c'est à la COMPAGNIE IMPÉRIALE que ce devoir, ou si l'on veut ce droit, revient cette année. Après son assemblée trimestrielle d'Automne, qui doit avoir lieu le jeudi 8 octobre, la COMPAGNIE IMPÉRIALE sera en mesure d'annoncer aux compagnies-sœurs l'époque prochaine de l'ouverture du *prix de famille*.

Méthode de tir à l'arc

PAR M. GOUNEL,

*Chevalier de l'arc de la Compagnie d'Apollon, de Paris.**(Suite et fin.)***XIII.**

L'archer doit se servir d'un arc proportionné à sa taille. Il y trouvera la facilité nécessaire pour l'armer, et s'en rendra maître au lieu de s'en laisser dominer. Qu'il soit bien convaincu que le tireur qui se sert d'un arc au-dessus de sa force ne fait que par hasard des coups heureux. Ce tireur ambitieux ne peut résister à la secousse que donne la corde au moment de la décoche, secousse qui tend nécessairement à lui déranger le bras de devant, tandis que celui qui s'exerce avec un arc proportionné à sa force a, sur l'autre, l'avantage non seulement de mieux tirer, mais encore de tirer plus longtemps sans se fatiguer.

XIV.

Disons maintenant un mot de la construction de l'arc. La branche du haut doit avoir un pouce de longueur de plus que celle du bas. Chacune est garnie, à l'extrémité, d'un bout en corne, et elles se réunissent dans la poignée de manière à n'y laisser aucun vide et à éviter tout jeu ou frottement.

Quelquefois il arrive, par l'effet de l'état de sécheresse de l'atmosphère, que le bois se resserre et tend à créer un vide sous la poignée. Certains tireurs ont l'habitude de coller alors dans la douille une certaine épaisseur de papier. Nous conseillons d'y glisser plutôt une mince lame de ferblanc bien polie. Ce genre de garniture a sur l'autre l'avantage de ne pas serrer outre mesure quand le temps passe de la sécheresse à l'humidité, et de permettre par conséquent de démonter toujours l'arc avec facilité.

La poignée peut être enveloppée de peau ou de drap dans toute sa hauteur, sauf un espace de trois centimètres et demi, au-dessus de la main, espace que l'on peut garnir d'une virole en cuivre ou en argent, sur laquelle doit glisser la flèche.

Pour mesurer l'espace qui doit exister entre le centre de la corde et celui de l'arc, quand il est simplement armé, beaucoup de tireurs ont l'habitude de placer la main, le pouce levé et les autres doigts fermés, entre l'arc et la corde, le bord extérieur de la main posant sur la poignée et le bout du pouce devant toucher la corde. Mon opinion à cet égard est que la distance doit être de douze centimètres et demi au moins, et de quatorze au plus, et que dépasser cette limite c'est fatiguer inutilement l'arc et lui retirer de sa chasse.

XV.

Je n'ai pas confiance dans la forme de l'arc tartare, ni dans l'arc qui est renversé en dehors, attendu qu'au moment où la corde revient à sa position, ces arcs donnent une secousse dans le bras du tireur et font vaciller la flèche dans son parcours, par l'effet qui se produit sur les plumes, tandis que la forme de l'arc droit, pourvu que le tireur ouvre les doigts d'un mouvement parfaitement net, comme nous l'avons indiqué, favorise la douceur de la décoche.

XVI.

L'archer qui est arrivé à avoir un point d'appui régulier doit se servir de flèches proportionnées à son enfoncement. Leur longueur doit être telle que, l'arc étant amené à fond, le bout du ferret dépasse de quatre centimètres au plus la poignée. Le tireur, au contraire, qui n'a pas de point fixe en visant, et qui, pour décocher, force le mouvement de la main en arrière, est obligé, pour éviter un accident, de pren-

dre une flèche plus longue. Si, en effet, il en a une trop courte, il risque de s'écorcher la main gauche, au moment du départ de la flèche.

XVII.

Je n'espère pas, dans ce faible travail, échapper à la critique; mais je crois avoir le droit de réclamer l'indulgence et d'obtenir cette justice qui se doit à tous. C'est, du reste, pour les élèves que j'ai écrit cette méthode, et je n'ai pas eu la prétention de dicter des règles aux maîtres, soit anciens, soit nouveaux. Leur position dans la pratique de l'arc est un fait accompli, et si quelques-uns ont des méthodes différentes de la mienne, je respecte ces méthodes; car je crois que les unes ne sont pas nécessairement exclusives des autres. J'estime que des méthodes qui ne sont pas complètement d'accord dans les détails peuvent les unes et les autres rendre des services et faciliter les progrès des tireurs novices, en fortifiant leur pratique de l'autorité des principes.

XVIII.

Les indications qu'il m'a fallu faire entrer dans cet opuscule étaient si nombreuses qu'il ne m'a pas été possible de simplifier mon travail autant que je l'aurais voulu. Je me suis étudié à résumer le plus possible les difficultés que présente le tir à l'arc et les procédés qu'on peut employer pour surmonter ces difficultés. Puisse la multiplicité des détails ne pas avoir nui à l'exactitude de l'ensemble.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de M. Geny greffier de la compagnie de Juilly, une lettre à laquelle nous nous faisons un plaisir de donner place dans notre numéro.

M. Geny, n'a pas sans doute la prétention d'être un poète; mais nous ne saurions qu'applaudir au sentiment qui a guidé sa plume quand il a voulu s'essayer à faire quelques vers. Quant aux idées qu'il a si bien exprimées en prose, elle nous sont trop sympathiques pour que nous ne lui en ayons pas une profonde reconnaissance.

A Monsieur le propriétaire-gérant de l'*Archer français*.

MONSIEUR,

Je vous envoie quelques couplets qui

n'étaient pas destinés à voir le jour. Pourtant je me suis dit: « Puisque la voie de la publicité nous est ouverte, pourquoi n'en profiterais-je pas? » Alors je me mets en voyage, chargé de mon pauvre bagage, risquant de voir les portes du Parnasse se fermer devant moi, certain que je suis d'avance de trouver en vous un juge bienveillant. Si ces couplets, tout mal faits qu'ils sont, sont assez heureux pour trouver place dans votre estimable journal, je vous en remercie d'avance, et je prie mes confrères qui voudront bien perdre leur temps à les lire, de pardonner au poète en faveur du chevalier, dont le cœur français ne sait comment exprimer son admiration pour le grand prince qui, du haut du trône, jette un regard protecteur sur la chevalerie. Du reste, je dois avouer en toute humilité que je suis le parrain bien plutôt que le père de ces couplets, dont néanmoins j'accepte toute la responsabilité, si lourde qu'elle puisse être.

A SA MAJESTÉ NAPOLEÓN III.

Air du *Pas redoublé*.

Toujours généreux, toujours bon,
Humain par excellence,
Qui n'éprouve de Napoléon
La douce bienfaisance?
En France, partout aux malheureux
Il a servi de père;
Sans doute que pour faire des heureux,
Dieu l'envoya sur terre.

Encore sous le coup des horreurs
D'une guerre cruelle,
Il nous prodigue ses faveurs,
Au plaisir nous appelle (1).
Les chevaliers sont ses enfants,
Est-il un meilleur père?
Ah! prions Dieu qu'encore longtemps
Il le laisse sur terre.

Ce prince, modèle des rois,
Pour charmer ses loisirs,
Avec son arc et son carquois
Partage nos plaisirs.
A ce jeu, sa moitié, dit-on,
Trouve un plaisir tel,
Que, sans doute, leur rejeton
Doit être un Guillaume Tell.

Pour ce témoignage éclatant
De sa munificence,
Comment exprimer dignement
Notre reconnaissance?

(1) L'auteur fait ici allusion au prix accordé à la compagnie impériale en 1854.

Chérissons à jamais son nom,
Et que l'histoire dise:
Vivre, mourir pour Napoléon
Fut toujours leur devise!

Maintenant, monsieur, permettez-moi de profiter de cette occasion pour vous remercier, et vous encourager même, s'il est possible, dans la tâche pénible et généreuse que vous vous êtes imposée en créant un organe de publicité pour la chevalerie, bienfait que nous ne savons pas encore assez apprécier, mais pour lequel nos neveux vous seront reconnaissants.

Merci à vous, monsieur, qui sacrifiez votre temps et vos deniers pour nous être tout à la fois utile et agréable. Merci aussi aux hommes éclairés et dévoués qui vous prêtent leurs concours. Mais malheureusement je vois par le nombre des mandats isolés que nous recevons que vos efforts ne sont pas encore couronnés du succès qu'ils méritent. J'espère que bientôt toutes les compagnies, pénétrées des services que l'*Archer français* est appelé à rendre à la chevalerie, et mieux pénétrées aussi de leurs propres intérêts, entreront franchement dans la voie du progrès qui leur est ouverte, et que toutes se feront un devoir de venir grossir le nombre de vos abonnés.

Recevez, je vous prie, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Votre dévoué serviteur,

H. GENY,

Greffier de la Compagnie de Juilly
(Seine-et-Marne).

Monsieur le rédacteur,

Le dimanche 30 août dernier a été pour le village de Mareuil, près Meaux, un jour de solennité dont l'agréable souvenir restera longtemps dans la mémoire de ses habitants.

Dès le matin, le tambour appelait les chevaliers de l'arc à la bénédiction d'un nouveau drapeau.

A neuf heures, les compagnies voisines, au nombre de six, arrivaient, tambours battants et enseignes déployées, pour se joindre à leurs confrères de Mareuil, selon l'invitation qui leur en avait été faite, afin d'augmenter le charme fraternel de cette belle cérémonie.

A dix heures, toutes les compagnies, ré-

unies sous le commandement du plus ancien capitaine, et accompagnées des autorités locales, se sont rendues à l'église pour entendre la messe et faire bénir l'étendard, dont l'exécution avait été confiée au pinceau de M. Dubois, artiste distingué de la capitale (propriétaire à Mareuil), dont le mérite éminent lui a valu, il y a quelques années, le premier prix de Rome.

D'un côté de cet étendard, l'artiste a représenté avec une rare perfection le patron de la paroisse Saint-Etienne, et de l'autre, Saint-Sébastien subissant le martyre et entouré des attributs de la chevalerie.

Immédiatement après l'office, qui a été exécuté en musique sous la direction de l'ex-instituteur de la commune, a eu lieu la bénédiction du drapeau, qui a été suivie d'un discours de circonstance improvisé par M. Rix, curé de la paroisse, discours qui a vivement ému la foule des auditeurs.

Après cette cérémonie, les compagnies se sont rendues au jeu pour tirer la partie d'usage et ouvrir le prix offert en mémoire

de cette fête.

Malgré les rayons d'un soleil brûlant, une foule de spectateurs, attirés par une vive curiosité, ont suivi des yeux les traits lancés par nos habiles archers.

Quatre jolies flèches, choisies dans les élégants magasins de M. This, ont été discernées en prix aux tireurs ayant fait les quatre coups les plus près. (La première flèche est restée à la compagnie de Mareuil.)

Au tir ont succédé les danses aux flambeaux et divers autres divertissements improvisés pour clore cette fête, qui a été réellement digne des plus beaux jours de la chevalerie.

Agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération,

LACOUR,

Rue Notre-Dame-de-Nazareth,
52, à Paris, chevalier de la
compagnie de Mareuil.

D'après le mode spécial adopté pour la publication de notre journal, c'est le mois prochain que commence le semestre pendant lequel l'Archer français ne paraît plus qu'une fois par mois (le 15), au lieu de trois fois. La publication des trois numéros par mois (aux 10, 20 et 30) reprendra conséquemment en avril, époque à laquelle recommencent, comme on sait, les ouvertures de prix généraux.

Notre prochain numéro fera connaître aux compagnies une nouvelle combinaison que l'administration de l'Archer français ajoute à ses autres conditions d'abonnement, combinaison qui est de nature à satisfaire toutes les exigences relativement aux mandats.

Le propriétaire-gérant, G. THIS.

A LA CAFETIÈRE AMÉRICAINE

MENTION HONORABLE
à l'Exposition universelle de 1855.

POUPART

Chevalier d'arc de la compagnie de Paris.

2, rue des Halles-Centrales,
CAFÉ, CHOCOLAT,
LIQUEURS ET TABAC

Ouvert jour et nuit.

C. DETOUCHE

Breveté s. g. du g.

Fournisseur de S. M. l'Empereur, et de S. A. I.
la princesse Mathilde,

223 et 230, rue St-Martin,

GRANDE FABRIQUE ET MAGASINS

DE

BIJOUTERIE, JOAILLERIE

Orfèvrerie, Bronze d'art, Horlogerie,

Spécialité pour accords et parures de mariage.

Expédition en province et sur commande.

PRIX FIXE INVARIABLE.

MAISON DE CONFIANCE

ORFÈVRE

DE LENAIN

RUE SAINT-MARTIN, N° 199,

en face la rue Grenier-St-Lazare.

Fournisseur d'argenterie des
Compagnies d'archers.

On expédie en province sur un certificat
délivré par les principaux membres de la com-
pagnie, lorsque le prix sera annoncé dans
l'Archer français.

Exposition Universelle de Paris. — Médaille de Bronze.

A L'ÉDUCATION D'ACHILLE.

FABRIQUE ET MAGASIN D'ARCS ET DE FLÈCHES

Maison fondée en 1816 par M. BRAUD NEVEU.



Exposition 1855.



Médaille de Bronze.

Boulevard du Temple, 43 **THIS, Succ^r, breveté (s. g. d. g.)** Boulevard du Temple, 43

Propriétaire-Gérant de l'ARCHER FRANÇAIS, journal des Tireurs d'Arc; breveté de S. M. l'Impératrice; fournisseur des Châteaux impériaux, des Compagnies d'Archers et d'Arbalétriers, des Lycées, des Gymnases civils et militaires.

Arcs en bois de tous genres et de toutes formes, tartares ou droits; Flèches et Fléchettes de toute espèce; Cordes, Fourreaux, Carquois, Doigtiers, ompas de précision, Mandrins, Drapeaux, Bannières, Cartes pour le tir à l'arc ou à l'arbalète, et même pour le tir au fusil. — Statuts et Règlements généraux; Catéchismes; Médailles de St-Sébastien, argent ou bronze; et tous les insignes de la Chevalerie; Arbalètes d'une grande justesse de tous genres, à la Guillaume-Tell, à canon, à balle pour l'oiseau; Javelots.

On trouvera également chez M. BRAUD, qui est toujours attaché à la maison pour l'emplumage des flèches, du Bois des îles au choix, propre à faire des arcs, débité ou non, Bouts de Corne, Encoches; Plumes tout apprêtées ou non, de toutes les couleurs; enfin, tout ce qui concerne la fabrication.

Avis important. — Nouveau BREVET D'INVENTION de 15 ans. — ARCS (jumelés) indécollables, GARANTIS UN AN par écrit, avec un mois pour les changer, s'ils ne conviennent pas. L'acheteur pourra vérifier par lui-même la sûreté du procédé, et pour éviter la contrefaçon, chaque arc sera revêtu de ma signature: THIS. — Le même procédé et les mêmes conditions pour l'Arc d'Arbalète.